

Comité exécutif du 6 septembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 6 septembre 2018.

PRÉSENT : Mme Josée Néron, Mairesse, MM. Jonathan Tremblay, vice-président et M. Marc Bouchard, conseiller.

**PRÉSENTS PAR
TÉLÉPHONE:** MM. Raynald Simard et Carl Dufour conseillers.

**ÉGALEMENT
PRÉSENTS :** M. Michel Potvin, observateur, Mme Nadia Bergeron, attachée politique, M. Jean-François Boivin, directeur général, Mme Caroline Dion, greffière.

À 10 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3.1 CITÉ DES ACHATS DE JONQUIÈRE INC. – ACCEPTATION D’UNE PROMESSE DE VENTE

VS-CE-2018-1084

CONSIDÉRANT le projet de mise en place d’un complexe de soccer et de multisports par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission des sports et plein-air;

CONSIDÉRANT le terrain vacant, situé en front de la rue Gallichan et de la rue Panet dans l’arrondissement de Jonquière et formé des lots 5 133 815, 5 591 556 et d’une partie du lot 5 542 081 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la promesse de vente signée par la « Cité des achats de Jonquière » le 29 août 2018 et soumis aux présentes;

CONSIDÉRANT que la vente est conditionnelle à ce que la Ville de Saguenay soit satisfaite de toutes les modalités énumérées dans ladite promesse ainsi qu’à l’entrée en vigueur d’un règlement d’emprunt prévu à cet effet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de la promesse de vente avec la « Cité des achats de Jonquière » et acquière les lots 5 133 815, 5 591 556 et une partie du lot 5 542 081 du cadastre du Québec, d’une superficie totale de plus ou moins 56 776,6 m² pour un montant de 2 291 768,25 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Saguenay soit satisfaite de toutes les modalités énumérées dans ladite promesse ainsi qu’à l’entrée en vigueur d’un règlement d’emprunt prévu à cet effet.

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Josée Girard, notaire, pour procéder à la rédaction des documents requis.

QUE tous les frais juridiques soient puisés à même le poste budgétaire 1200600-24190 du Service des affaires juridiques et du greffe.

Comité exécutif du 6 septembre 2018

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence, l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée 10h12.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh

